



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

brevet des collèges

Question écrite n° 36701

Texte de la question

M. Michel Voisin * appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la réforme du diplôme national du brevet. Les professeurs d'histoire-géographie demandent le maintien de l'épreuve écrite d'histoire-géographie-éducation civique au brevet des collèges. En effet, il semblerait que le projet de réforme viserait à substituer à l'épreuve une évaluation en contrôle continu. Cette épreuve écrite joue un rôle essentiel dans la formation civique et culturelle des élèves, dans le développement de leur esprit critique, tout en contribuant à leur donner la maîtrise de la lecture et de l'expression écrite. En conséquence, il lui demande de prendre en compte cette légitime demande.

Texte de la réponse

L'organisation des examens et concours fait l'objet d'une attention constante, afin de veiller à ce qu'elle ne soit pas d'une lourdeur excessive qui aboutit parfois à désorganiser le temps d'enseignement. Dans le cadre d'une réflexion globale menée à ce sujet, des propositions avaient été formulées s'agissant du diplôme national du brevet, qui visaient notamment à remplacer l'épreuve écrite terminale d'histoire-géographie - éducation civique par une évaluation sous forme de contrôle continu, telle qu'elle existe pour l'ensemble des disciplines enseignées au collège. Cette proposition n'est pas retenue et l'épreuve écrite d'histoire-géographie - éducation civique est donc conservée sous sa forme actuelle. Par ailleurs, cette discipline bénéficie toujours d'un volume horaire de trois heures trente en classe de 3e.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36701

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 2004, page 2431

Réponse publiée le : 15 juin 2004, page 4477